

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 17 décembre 2019

Présents: M. Marc LENTZ, Mme Sylvie STEINMETZ, MM. Marc GREIS, Ady GOEBEL et Fernand

WEYER, Mmes Léa MAI et Martine BIRKEL, MM. Nico LEMMER et Claude DUPONT

M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absent et excusé: / No.: 07/2019-6i

Taxes communales : bois de chauffage - modification de tarifs existants

LE CONSEIL COMMUNAL,

Rappelant sa délibération n° 05/2014-4 du 4 novembre 2014, relative à la vente de bois de chauffage ; Considérant la nécessité d'adapter le montant des tarifs existants ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

- de fixer les tarifs comme suit :

Domaine	Dénomination	Unité	Tarif HTVA
Bois	vente de bois de chauffage en découpe (entre 30 et 50 cm)	Stère(s)	65,00€
	vente de bois de chauffage en long (tronc)	m3	50,00€
	supplément pour découpe du bois de chauffage sur mesure à 25 cm	Stère(s)	5,00 €

- d'abroger les tarifs ayant fait l'objet de décisions antérieures à la présente sauf pour le cas où l'autorité supérieure compétente refuserait l'approbation intégrale ou en partie de la présente, auquel cas les décisions antérieures restent acquises et d'application jusqu'à décision contraire du conseil communal.
- prie l'autorité supérieure compétente d'approuver la présente décision.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Marc LENTZ	Sylvie STEINMETZ	Marc GREIS

Ady GOEBEL Fernand WEYER Léa MAI

Martine BIRKEL Nico LEMMER Claude DUPONT